



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
# 362 LE 6 FÉVRIER 2017, À 19H00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2016, le conseil de la municipalité de Franklin a adopté le Projet de règlement suivant :

- **PROJET DE RÈGLEMENT # 362 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 272 AFIN D'AUTORISER TUNE «RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE» À L'USAGE «TERRAIN DE CAMPING» DANS LA ZONE RI-36.**

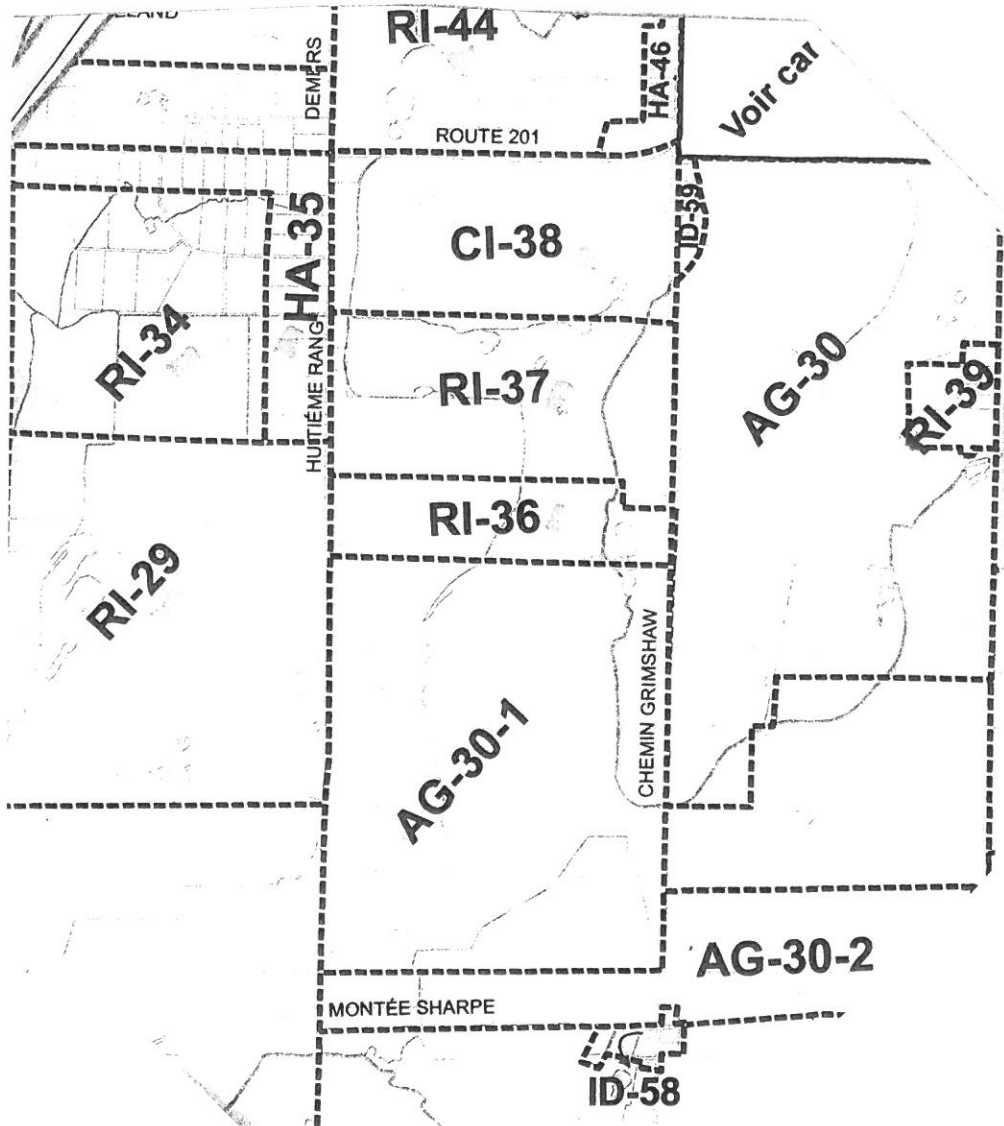
Ce règlement a pour but d'autoriser la construction d'une seule résidence comme usage complémentaire à l'usage « terrain de camping ».

Description des zones :

La zone visée, RI-36, est située entre le chemin Grimshaw et le chemin du 8<sup>ème</sup> Rang.

Les zones contiguës : RI-37, AG-30, AG-30-1 et RI-29.

La description de chacune des zones et le croquis correspondant peuvent être consultés au bureau de la Municipalité.

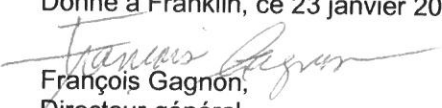


2. Si vous avez des questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-827-2538, au comptoir de service situé au 1670, route 202 à Franklin, ou par courrier électronique à [franklin@qc.aira.com](mailto:franklin@qc.aira.com).

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **6 février 2017**, à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le Projet de règlement précité au point 1. Elle expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit Projet de règlement.

4. Ce Projet de règlement est déposé à l'Hôtel de Ville situé au 1670, route 202 à Franklin, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Franklin, ce 23 janvier 2017.

  
François Gagnon,  
Directeur général